

CONTEXTE

Cette journée d'étude est le 3^e temps d'un colloque plurisite organisé sous l'égide de l'AFHJ, sur le thème : *La justice et la mémoire de l'esclavage ancien et moderne*. Les deux premiers actes se sont tenus fin 2018 à la Faculté de droit de la Guadeloupe (« Mémoire passée et réparations ») et à la Cour d'appel de la Martinique (« Mémoire à travers la littérature et regard sur l'esclavage moderne »).

L'esclavage *stricto sensu* et les autres formes d'exploitation des êtres humains qui lui sont associées (servitude, servage, travail forcé, traite,...) constituent un phénomène présent dans la grande majorité des sociétés depuis l'Antiquité. Or, si les phases des « sociétés esclavagistes » et des « traites légales » ont laissé place, au niveau international et à celui d'une partie des États, à celles d'abolitionnisme puis de répression des formes d'esclavage officielles ou généralisées, ce fléau a échoué à être éradiqué. Prenant un aspect souvent diffus, d'anciennes formes se sont maintenues et de nouvelles sont apparues, le dernier *Global Slavery Index* (GSI 2018) de la fondation *Walk Free* faisant état de 40 millions de victimes dans le monde.

La France, progressivement présentée comme le pays du « sol franc » à partir de la fin de l'époque médiévale, n'est pas demeurée en marge de cette histoire mondiale. Restée une terre de servage jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et devenue entre le XVII^e et le XIX^e siècle un acteur majeur de la traite négrière à des fins de travail esclavagiste dans les « anciennes » colonies, elle enregistrait, 165 ans après la seconde abolition de l'esclavage, 8 500 victimes de l'esclavage moderne (GSI 2013)..., 129 000 cinq ans plus tard.

Comme l'a souligné avec raison l'actuelle présidente du CCEM, cette situation appelle à « lutter contre l'indifférence [des gens] ». C'est un des objectifs poursuivis par le CNMHE depuis 2004 et par le projet de Fondation pour la mémoire de l'esclavage, à partir d'un travail d'éclairage sur le passé. Or, parce qu'il se construit dans le temps et laisse une trace tangible, le droit constitue également un utile instrument de la mémoire des formes d'esclavage et de leur évolution, ainsi qu'un important vecteur du « Plus jamais ça ! »

L'objet de la journée est ainsi de rendre compte de ce rôle de mémoire du droit tourné vers l'action contre les formes d'esclavage depuis le début du XIX^e siècle, même si son effectivité et son amélioration se heurtent encore (ou surtout) aujourd'hui à une difficile « prise de conscience » de la réalité et de l'ampleur du phénomène.



www.vip.uvsq.fr



@UVSQ.78



uvsq_universite



@vip_uvsq

**vendredi 11
octobre 2019**

de 9h30 à 17h45
Amphi 4 - Faculté de droit et science politique
Guyancourt



III^{ème} acte du colloque plurisite, organisé par Olivier Pluen, sous l'égide de l'Association française pour l'histoire de la justice (AFHJ)

La justice et la mémoire de l'esclavage ancien et moderne

(avec le soutien des laboratoires de recherche VIP et DANTE, et de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines)

Inscriptions obligatoires avant le 4 octobre → www.vip.uvsq.fr

Colloque éligible à la formation continue des avocats



PROGRAMME

9h30 Ouverture

- Marie-Emma-Boursier, doyen de la Faculté
- Denis Salas et Sylvie Humbert, président et secrétaire générale de l'AFHJ
- Pascale Bertoni, directrice du Laboratoire VIP

9h55 Introduction

- Olivier Pluen, maître de conférences en droit public (UVSQ – Paris-Saclay)

10h10 Une mémoire entretenue par le droit face à un phénomène historique majeur

► Présidence :

- Sarah Cassella, professeure agrégée de droit public (U. du Maine)
- « La “conscience” du droit naturel chez le juge face à l'esclavage colonial sous la monarchie de Juillet », Frédéric Charlin, maître de conférences en histoire du droit (U. Grenoble Alpes).
- « Le processus d'interdiction universelle de l'esclavage en droit international du XIX^e à la première moitié du XX^e s. », Michel Erpelding, Senior Research Fellow en droit international (Max Planck Institute).
- « L'interdiction de l'esclavage, “consacrée” comme norme de Jus Cogens en droit international et droit “inconditionnel” en droit européen », Thibaut Fleury-Graff, professeur agrégé de droit public, (UVSQ – Paris-Saclay).
- Débat

11h40 Une mémoire vivifiée par le droit face à la rémanence contemporaine du phénomène

► Présidence :

- Denis Salas, magistrat, président de l'AFHJ
- « Une réalité contemporaine appelant un renouveau du droit en matière de lutte contre l'esclavage », Sylvie O'dy, présidente du Comité contre l'esclavage moderne (CCEM).
- « La permanence de la convention sur l'esclavage de 1926 et la sortie de désuétude de l'article 4 de la Convention européenne des droits de l'homme », Béatrice Boissard, maître de conférences en droit public (UVSQ – Paris-Saclay).
- « La question de la continuité de la réflexion de la doctrine juridique contemporaine (XX-XXI^e s.) », Nathalie Wolff, maître de conférences en droit public (UVSQ – Paris-Saclay).
- « Le développement du droit de lutte contre la traite et les autres formes d'esclavage : regard comparé (Sahel) », Éric Panloup, col. de gendarmerie, adjoint de l'ambassadeur chargé des migrations, ancien coordinateur du Plan national de lutte contre la traite des êtres humains.
- Débat

13h15 Pause-déjeuner (Intervenants)

14h40 Une mémoire à adapter par le droit face à la difficile compréhension du phénomène

► Présidence et ouverture sur le thème « Le rôle de la mémoire et de l'histoire de l'esclavage colonial sur la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage » :

- Frédéric Régent, maître de conférences HDR en histoire moderne (U. Paris I), président du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE).

A. Une réalité « définitionnellement » trop complexe ? (14h50)

- « L'intégration des infractions d'esclavage et de servitude dans le code pénal français à l'occasion de la loi du 5 août 2013 : retour sur le parcours d'un amendement parlementaire », Axelle Lemaire, ancienne secrétaire d'État et députée.
- « Une frontière difficile à cerner entre formes légales de travail et formes contemporaines d'esclavage », Benoît Petit, maître de conférences HDR en droit privé (UVSQ – Paris-Saclay).

B. Une réalité géographiquement trop lointaine ? (15h35)

- « De la “franchise du sol français” au droit d'asile pour cause d'esclavage, un (impossible) principe inhérent à l'identité constitutionnelle de la France ? », Olivier Pluen, maître de conférences en droit public (UVSQ – Paris-Saclay).
- « La protection en France de l'étranger, esclave domestique », Delphine Porcheron, Maître de conférences en droit privé (U. Strasbourg).
- « La lutte contre la traite dans les entreprises et la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre : approche critique », Loréna Moua, doctorante en droit privé (UVSQ – Paris-Saclay).

C. Une réalité historiquement trop ancienne ? (16h35)

- « Quelle indemnisation pour les victimes des formes contemporaines d'esclavage ? », Victoire Lasbordes de Virville, maître de conférences en droit privé (UVSQ – Paris-Saclay).
- « L'art contre les formes d'esclavage ? », Emmanuelle Saulnier-Cassia, professeure agrégée de droit public, (UVSQ – Paris-Saclay).
- Débat

17h30 Conclusion

- Sylvie Humbert, professeure d'histoire du droit (U. catholique de Lille), secrétaire générale de l'AFHJ